

Note de service

**DESTINATAIRES : À tous les employés et tous les gestionnaires du
CISSS de Chaudière-Appalaches**




DATE : Le 28 février 2020

OBJET : **RAPPEL - IMPORTANT - Date limite pour la transmission de
vos comptes de dépenses pour l'année financière 2019-2020**

Nous vous demandons de porter une attention particulière afin d'inscrire toutes les dépenses de frais de déplacement engagées se rapportant à l'année financière 2019-2020, selon le calendrier ci-dessous :

Dates des déplacements	Périodes de paie	Échéancier pour la réclamation dans le compte de dépenses	Échéancier pour l'approbation par le gestionnaire
Frais de déplacement engagés jusqu'au 28 mars 2020	Période de paie du 15 au 28 mars 2020	Avant 12 h le 30 mars 2020	Avant 12 h le 31 mars 2020
Frais de déplacement engagés les 29, 30 et 31 mars 2020	Période de paie du 29 mars au 11 avril 2020	Avant 12 h le 13 avril 2020	Avant 12 h le 14 avril 2020

Veillez vérifier le statut de vos comptes de dépenses :

Statut En correction		Vous devez apporter une correction à votre compte de dépenses, puis soumettre à nouveau. Pour connaître la nature des corrections à apporter, veuillez consulter l'onglet « Statuts (Historique) ».
Statut En cours de saisie		Votre compte de dépenses n'est pas soumis pour approbation. Pour le soumettre, ouvrez à nouveau votre compte, puis cliquer sur « Soumettre ».
Statut ▾ En attente d'approbation		Votre compte de dépenses est conforme. Il est en attente de l'approbation par votre gestionnaire ou par le Service de la paie.

Pour obtenir de l'aide pour la transmission ou la correction de vos comptes de dépenses, veuillez communiquer avec la personne responsable du traitement des frais de déplacement, soit par téléphone au 418 338-7777, poste 54515 ou par courriel à FraisDeDeplacement.cisssca@ssss.gouv.qc.ca.

Merci de votre collaboration.

« *signature autorisée* »

Annie Cusson
Chef du service de la paie